



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Résultats de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé**
- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la trente-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du mercredi 17 mai au vendredi 19 mai 2023.

- 5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

Le Conseil sera saisi du rapport de la deuxième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, qui doit avoir lieu les 13 et 14 avril 2023.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

- 6. Questions relatives à la gestion, à la gouvernance et aux finances**
 - 6.1 Questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS

Le Conseil examinera un rapport présentant une vue d'ensemble des améliorations à long terme recommandées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS, que les États Membres et le Secrétariat doivent mettre en œuvre conjointement. Il prendra également connaissance d'informations actualisées sur l'établissement, supervisé par les cofacilitateurs du Groupe de travail, de projets de décisions et de propositions relatifs à quatre des recommandations du Groupe de travail, conformément à la demande formulée dans la décision EB152(15) (2023). Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- 6.2 Incidences de la décision EB152(29) (2023)

Le Directeur général soumettra un rapport sur les incidences pour les observateurs des déclarations groupées des acteurs non étatiques pour un nombre limité de points de l'ordre du jour au cours des réunions des organes directeurs. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la suite éventuelle à donner.

6.3 Évaluation : rapport annuel

Conformément à la politique d'évaluation actuellement en vigueur, approuvée par le Conseil exécutif dans la décision EB143(9) (2018), un rapport annuel d'évaluation sera présenté au Conseil par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Ce rapport fera état des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation et du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour l'exercice 2022-2023. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

6.4 Partenariats hébergés

Le Conseil examinera un rapport soumis conformément à la décision EB132(10) (2013), dans laquelle le Conseil a prié le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, entre autres dispositions, de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement et au cas par cas concernant leurs contributions à l'amélioration des résultats sanitaires, l'interaction de l'OMS avec chacun des partenariats hébergés et l'harmonisation de leurs activités avec celles de l'OMS ; et de formuler des recommandations à soumettre à l'examen du Conseil, le cas échéant, moyennant l'inscription systématique d'un point sur ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS [s'il y a lieu]
- Rapport sur les partenariats hébergés

Le Directeur général présentera au Conseil un point général annuel de la situation concernant les partenariats hébergés. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Examen des partenariats hébergés

Le Directeur général mettra à la disposition du Conseil un rapport sur l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé dans le contexte de l'examen périodique des modalités relatives aux partenariats pour la santé hébergés par l'OMS, mentionné ci-dessus. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

6.5 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

6.6 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance [s'il y a lieu]

6.7 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

7. Questions relatives au personnel

7.1 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

7.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

8. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Conformément à l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumettra au Conseil pour examen un rapport relatif aux réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations contenues dans leurs rapports ainsi que ses observations quant à leur importance pour les politiques de santé publique et leurs incidences sur les programmes de l'Organisation.

9. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

10. Clôture de la session

Notes :

1. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Bureau a consulté le Directeur général concernant le projet d'ordre du jour provisoire qui avait été transmis aux États Membres le 6 mars 2023 afin qu'ils puissent faire des observations. Une proposition d'ajout d'un point sur la santé des populations carcérales, présentée par le Gouvernement du Paraguay, est parvenue le 23 mars 2023. La consultation a eu lieu dans un courriel daté du 29 mars 2023.

2. Sachant que, compte tenu de sa nature, le point supplémentaire proposé mériterait une préparation et un débat plus approfondis, le Bureau n'a pas recommandé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif.

= = =